

Code de Déontologie

Ce Code est établi par Graines de RH et CIE afin de fixer des repères éthiques pour la réalisation des prestations d'accompagnements de la mobilité professionnelle : bilans, outplacement et coaching

PRINCIPES

1 Respect des personnes

Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.

2 Clarification de la demande

Clarifier les motivations à l'origine de la démarche et s'assurer du libre-arbitre de la personne.

3 Engagement réciproque

Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre. Etablir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable. Contractualiser l'ensemble de la prestation.

4 Développement d'un processus d'accompagnement

Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.

DROITS Et DEVOIRS DU CONSULTANT

1 Professionnalisme

Entretenir sa veille professionnelle par un perfectionnement continu et une auto-formation. Mettre à jour ses méthodes, ses outils, et sa connaissance de l'environnement socio-économique. S'engager en supervision, en échanges de pratiques,...

2 Positionnement

Être centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologiques.

3 Indépendance

Se donner la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle, que ce soit pour des raisons de compétence ou d'éthique. Avoir conscience des limites de son champ d'intervention.

4 Confidentialité

S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus.

5 Respect des organisations

Prendre en compte les enjeux des organisations concernées.

6 Concurrence

Observer les règles d'une concurrence loyale à l'égard de ses confrères.